

**Objet :** *RS - Transfert de la téléphonie de la Ville de Chambéry à la direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenaz
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Josiane Rosset
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévise - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 120-22 C

objet **RS - Transfert de la téléphonie de la Ville de Chambéry à la direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, en lien avec Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et la Ville de Chambéry ont décidé, en mai 2011, de mutualiser leurs systèmes d'information, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Chambéry métropole au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex a rejoint le service commun.

Au 11 septembre 2017, la commune de La Ravoire a intégré la DSI mutualisée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Centre communal d'action sociale de Chambéry a également adhéré à la DSI mutualisée de Grand Chambéry.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la DSI mutualisée est devenue la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique (DSIN), sans modification du périmètre du service commun.

Les missions réalisées par la DSIN relatives à la téléphonie sont :

- la gestion opérationnelle des infrastructures et des services de communication,
- le support technique et l'assistance aux utilisateurs,
- la définition de l'architecture des télécommunications et réseaux et conduite des projets d'usages et d'infrastructures,
- la gestion de la relation avec les fournisseurs et des véhicules contractuels.

Pour la Ville de Chambéry, la téléphonie était gérée par un technicien de ses services techniques qui a quitté la collectivité fin 2021.

La DSIN et les services municipaux ont convenu de l'opportunité de confier le domaine technique de la téléphonie à la DSIN en évaluant les moyens humains nécessaires à 1 ETP de technicien, et les moyens financiers nécessaires au maintien en conditions opérationnelles et aux évolutions de la téléphonie.

Un courrier du maire de Chambéry a été adressé dans ce sens à Grand Chambéry le 14 avril 2022.

La prise en charge de la téléphonie de la Ville de Chambéry par la DSIN sera rendue effective à compter de l'arrivée dans les effectifs de la direction de l'agent qui sera recruté par Grand Chambéry.

La convention de fonctionnement du service commun entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry est actualisée pour intégrer la téléphonie et les modalités de refacturation des charges de personnel et des frais de fonctionnement du service commun.

La clé de répartition des coûts de gestion du service commun reste inchangée. Elle sera actualisée après le recrutement du technicien par Grand Chambéry et son intégration dans les effectifs.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis du comité technique du 30 juin 2022,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la prise en charge de la téléphonie de la Ville de Chambéry au sein du service commun de la direction des systèmes d'information mutualisée et du numérique à compter de la date du recrutement de l'agent nécessaire à ce transfert,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de fonctionnement du service commun,

**Article 3 :** approuve la création, dans le cadre de cette prise en charge, d'un poste de technicien.

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 120-22 C

Objet de l'acte : RS - Transfert de la téléphonie de la Ville de Chambéry à la direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :  
Projet de convention de fonctionnement du service commun de la DSIN

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27655H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27655H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022